

Une réunion du conseil municipal respectueuse des consignes sanitaires



Une réunion du conseil municipal respectueuse des consignes sanitaires

Le déconfinement ayant eu lieu le 11 mai 2020, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, le 18 mai 2020, avec un nombre de participants prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en respectant la distanciation physique sous la présidence de Joël Mignano, maire.

Le compte-rendu de la séance 24 février 2020 et le compte de gestion 2019 ont été approuvés à l'unanimité.

Quant au compte administratif 2019, conforme aux écritures du compte de gestion, présenté par le premier adjoint, il a été voté à l'unanimité moins une voix - abstention du maire.

Pour l'année 2020, et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.

Vote des taux 2020 : le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une reconduction des taux 2019 sans la taxe d'habitation représentant un produit global attendu de 56 267,00 € :

- Taxe sur le foncier bâti 22,86 %
- Taxe sur le foncier non bâti 83,33 €

Avant la levée de la séance à 20 heures, le Maire et son conseil municipal ont tenu à remercier très chaleureusement Sylvie Ader pour sa participation, les 15 et 18 mai, au désherbage du parking face à la mairie et au taillage de la haie.